

Département de l'Isère
Arrondissement de GRENOBLE
COMMUNE DE
SAINT VINCENT DE MERCUZE 38660

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2015

Nombre d'élus : 15 L'an deux mille quinze, le 13 avril à 20 heures,
En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Présents : 12 sous la présidence de M. Philippe BAUDAIN, Maire
Votants : 15 Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 avril 2015

Présents : BAUDAIN Philippe, CLOUZEAU Nadine, BURDET Gérard, PILLARD Catherine, BRELLIER Jean-Paul, ANTONIAZZI Denis, BARBIER Gaëlle, BELLEAU Jean-Luc, DANIELI Claude, LEMIERE Patrick, SICARD Éric, BOREL Solange.

Absents/Excusés : TUPIN Bathilde (pouvoir à PILLARD Catherine), GUESDON Pascale (pouvoir à BELLEAU Jean-Luc), BURDET Jérôme (pouvoir à BOREL Solange).

Personnalité invitée : Madame Eliette LE COZ, Trésorière
Secrétaire de séance : ANTONIAZZI Denis

ORDRE DU JOUR

- Vote des comptes administratifs 2014 : Commune et Eau/Assainissement
- Approbation des comptes de gestion 2014 : Commune et Eau/Assainissement.
- Vote des taux des 3 Taxes Communales
- Vote des budgets primitifs 2015 Commune et Eau/Assainissement.
- Tarifs Rôle 2015 Eau et Assainissement
- Convention de partenariat pour le festival "De Chap en Chap"
- Convention "Bassins de lecture"
- Création de Voiries
- Collecte des déchets ménagers
- Questions diverses

Ouverture de la séance :

- Accueil de Madame Eliette Le Coz, Trésorière
- Denis Antoniazzi est désigné secrétaire.

Approbation du PV des délibérations du 16 mars 2015

Les élus minoritaires souhaitent que la délibération n°2015-03.01 concernant la Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le Conseil Général fasse l'objet d'un vote par 12 pour et 2 contre et non par 12 pour et 2 abstentions.

Ces remarques prises en considération, le PV du 16 mars 2015 est **approuvé à l'unanimité.**

Délibération N° 2015-04.01

OBJET : Compte Administratif 2014 de la Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nadine CLOUZEAU, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 de la Commune dressé par Monsieur Philippe BAUDAIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, **par 13 voix pour et 2 abstentions,**

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultats Clotûre 2013	Affectation Résultats 2014	Dépenses 2014	Recettes 2014	Résultats 2014	Résultats Clotûre 2014
Investissement	1 485 713,33	1 485 713,33	1 378 494,38	288 924,55	- 1 089 569,83	396 143,50
Fonctionnement	2 262 564,32	2 262 564,32	1 285 938,01	1 700 458,87	414 520,86	2 677 085,18
Total I+F	3 748 277,65	3 748 277,65	2 664 432,39	1 989 383,42	- 675 048,97	3 073 228,68
					Restes à Réaliser	- 182 062,00
					TOTAL	2 891 166,68

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 2015-04.02

OBJET : Compte Administratif 2014 du Service de l'Eau et de l'Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nadine CLOUZEAU, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du Service de l'Eau et de l'Assainissement dressé par Monsieur Philippe BAUDAIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, **par 13 voix pour et 2 abstentions,**

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultats Clotûre 2013	Affectation Résultats 2014	Dépenses 2014	Recettes 2014	Résultats 2014	Résultats Clotûre 2014
Investissement	23 263,42	23 263,42	412 290,16	218 234,15	- 194 056,01	- 170 792,59
Fonctionnement	296 404,64	254 866,06	151 947,41	295 516,30	143 568,89	398 434,95
Total I+F	319 668,06	278 129,48	564 237,57	513 750,45	- 50 487,12	227 642,36
					Restes à Réaliser	- 35 000,00
					TOTAL	192 642,36

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 2015-04.03

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2014 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présence de Monsieur BAUDAIN Philippe,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 du Budget de la Commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 du Budget de la Commune, Après s'être assuré que le comptable public a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, **par 13 voix pour et 2 abstentions,**

- Déclare que le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2014 du Budget Commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération N° 2015-04.04

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2014 – Service Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présence de Monsieur BAUDAIN Philippe,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 du Service de l'Eau et de l'Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 du Service de l'Eau et de l'Assainissement ;

Après s'être assuré que le comptable public a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, **par 13 voix pour et 2 abstentions,**

- Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur municipal pour l'exercice 2014 du Service de l'Eau et de l'Assainissement, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération N° 2015-04.05

OBJET : Affectation du résultat 2014 – Budget Commune

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2014 du Budget de la Commune est de **2 677 085.18 €** et que l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2014 est de **396 143.50 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 13 voix pour et 2 abstentions**,

- Constate ce résultat.
- la somme de **2 677 085.18 €** est inscrite en recette au compte 002 "Excédent des exercices antérieurs reportés" de la section de fonctionnement du budget communal 2015.
- la somme de **396 143.50 €** est inscrite en recette au compte 001 "Excédent des exercices antérieurs reportés" de la section d'investissement du budget communal 2015.

Délibération N° 2015-04.06

OBJET : Affectation du résultat 2014 – Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2014 du Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement est de **398 434.95 €** et que l'excédent déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2014 est de **170 792.59 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 13 voix pour et 2 abstentions**,

- Constate ce résultat.
- la somme de **192 642.36 €** est inscrite en recette au compte 002 "Excédent des exercices antérieurs reportés" de la section de fonctionnement du budget eau et assainissement 2015.
- la somme de **205 792.59 €** est inscrite en recette au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" de la section d'investissement du budget eau et assainissement 2015.
- la somme de **170 792.59 €** est inscrite en recette au compte 001 "Excédent des exercices antérieurs reportés" de la section d'investissement du budget eau et assainissement 2015.

Délibération N° 2015-04.07

OBJET : Vote des Taux des 3 Taxes Communales – Année 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2015 et vote les taux suivants :

Taxes	Taux Communaux votés en 2014	Base Prévisionnelle 2015	Taux votés 2015	Produit fiscal 2015 à taux constants
Taxe Habitation	11,18%	2 290 000,00 €	11,18%	256 022 €
Taxe Foncière Bâti	21,17%	1 525 000,00 €	21,17%	322 843 €
Taxe Foncière Non Bâti	72,35%	32 600,00 €	72,35%	23 586 €
				602 451 €

Délibération N° 2015-04.08

OBJET : Vote du Budget Primitif 2015 de la Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2015 de la Commune,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;
- Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2015 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 270 000.18 €	3 795 000.00 €
Recettes	4 270 000.18 €	3 795 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 13 voix pour et 2 abstentions**,

- Adopte le budget primitif de l'exercice 2015 de Saint Vincent de Mercuze et vote les crédits qui y sont inscrits.

Délibération N° 2015-04.09

OBJET : Vote du Budget Primitif 2015 du Service de l'Eau et de l'Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2015 du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

- Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2015 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	465 000.00 €	725 000.00 €
Recettes	465 000.00 €	725 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 13 voix pour et 2 abstentions**,

- Adopte le budget primitif de l'exercice 2015 du Service de l'Eau et de l'Assainissement de Saint Vincent de Mercuze et vote les crédits qui y sont inscrits.

Délibération N° 2015-04.10

OBJET : Tarifs Rôle 2016 Eau et Assainissement

Considérant qu'il y a lieu de fixer la tarification pour l'Eau et l'Assainissement, Monsieur le Maire propose de fixer les prix de l'eau et de l'assainissement pour le rôle 2015, soit la période de consommation allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Décide de ne pas augmenter le prix de l'eau de la commune**
- décide de fixer les tarifs pour l'eau et l'assainissement (**inchangés par rapport à 2015, à l'exception des redevances de l'Agence de l'Eau**), ainsi qu'il suit :

	Rôle 2015	Rôle 2016
Droit fixe	38,04 € HT	38,04 € HT
Du 1 ^{er} m3 d'eau au 200 ^{ième} m3 d'eau	1,52 € HT	1,52 € HT
A partir du 201 ^{ième} m3 d'eau	1,04 € HT	1,04 € HT
Redevance assainissement par m3	0,73 € HT	0,73 € HT
Redevance Agence de l'eau prélèvement en eau par m3	0,130 € HT	0,171 € HT
Redevance Agence de l'eau pollution par m3	0,290 € HT	0,280 € HT
Redevance Agence de l'eau modernisation réseaux collecte par m3 d'assainissement	0,155 € HT	0,150 € HT

TVA à 5,5 % eau et 10 % assainissement*

Délibération N° 2015-04.11

OBJET : Convention de partenariat pour le festival "De Chap en Chap"

Monsieur le Maire présente le projet de l'association "L'atelier perché".

Une convention est prévue pour organiser le passage du festival "De Chap en Chap" le 10 mai 2015 à Saint Vincent de Mercuze.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- autorise le Maire à signer la convention avec l'association "L'atelier perché" pour l'organisation du passage du festival "De Chap en Chap" 2015 à Saint Vincent de Mercuze,
- autorise le Maire à signer tout acte administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier.

Délibération N° 2015-04.12

OBJET : Convention "Bassins de lecture"

Monsieur le Maire présente le projet de convention "Bassins de lecture". Il s'agit de favoriser et d'approfondir la mise en réseau des bibliothèques du Grésivaudan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- autorise le Maire à signer la convention "Bassins de lecture" avec le Grésivaudan,
- autorise le Maire à signer tout acte administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier.

Délibération N° 2015-04.13

OBJET : Création de voirie

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt communal que présente la création de voiries nouvelles dans la zone d'activité économique "Euréalp" (plan annexé à la présente délibération),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- Adopte la création de deux nouvelles voiries communales dont les dénominations sont les suivantes :
 - La voie des Chassotes
 - L'allée du Grésivaudan
- Charge Monsieur le Maire de communiquer cette information aux services intéressés.

Délibération N° 2015-04.14

OBJET : Collecte de déchets ménagers

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de mise en place de points d'apport volontaire pour la collecte des ordures ménagères résiduelles sur le territoire de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **13 voix contre et 2 abstentions**,

- Affirme, pour l'instant, son opposition à la mise en place de la collecte des ordures ménagères résiduelles en points d'apport volontaire par CSE sur son territoire communal et,
- N'ayant jamais rencontré de technicien spécialiste de la question, souhaite une information précise concernant le nombre et les lieux d'implantation des CSE envisagés sur son territoire ainsi que les conditions de mise en place des emplacements (responsabilités, conséquences pour les particuliers ...).

OBJET : Questions diverses

Une réponse est fournie par le maire à une question de l'opposition concernant les dates et heures des réunions de travail de l'équipe des élus majoritaires.

La séance est levée à 21 heures 04 minutes.

FEUILLET DE CLOTURE

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 13 avril 2015

- N° 2015-04.01 Compte Administratif 2014 de la Commune
- N° 2015-04.02 Compte Administratif 2014 du Service de l'Eau et de l'Assainissement
- N° 2015-04.03 Approbation du Compte de Gestion 2014 – Budget Commune
- N° 2015-04.04 Approbation du Compte de Gestion 2014 – Service Eau et Assainissement
- N° 2015-04.05 Affectation du résultat 2014 – Budget Commune
- N° 2015-04.06 Affectation du résultat 2014 – Budget Eau et Assainissement
- N° 2015-04.07 Vote des Taux des 3 Taxes Communales – Année 2015
- N° 2015-04.08 Vote du Budget Primitif 2015 de la Commune
- N° 2015-04.09 Vote du Budget Primitif 2015 du Service de l'Eau et de l'Assainissement
- N° 2015-04.10 Tarifs Rôle 2016 Eau et Assainissement
- N° 2015-04.11 Convention de partenariat pour le festival "De Chap en Chap"
- N° 2015-04.12 Convention "Bassins de lecture"
- N° 2015-04.13 Création de voirie
- N° 2015-04.14 Collecte de déchets ménagers

Fait et délibéré en séance le 13 avril 2015

Tableau de signature des présents

Membres présents	Fonction	Signatures	Membres présents	Fonction	Signatures
BAUDAIN Philippe	Maire		BELLEAU Jean-Luc	Conseiller municipal	
CLOUZEAU Nadine	1 ^{er} adjointe		DANIELI Claude	Conseillère municipale	
BURDET Gérard	2 ^{ème} adjoint		LEMIERE Patrick	Conseiller municipal	
PILLARD Catherine	3 ^{ème} adjointe		SICARD Eric	Conseiller municipal	
BRELLIER Jean-Paul	4 ^{ème} adjoint		BOREL Solange	Conseillère municipale	
ANTONIAZZI Denis	Conseiller municipal				
BARBIER Gaëlle	Conseillère municipale				